Lycée Français Marcel Pagnol

ABUJA NIGERIA

Recrutement d'un Professeur d'Anglais en contrat de droit local pour la rentrée de septembre 2023

Le lycée Français Marcel Pagnol d'Abuja un établissement scolaire d'enseignement français dont les niveaux sont homologués par le Ministère de l'Education Nationale. Le LFMPA scolarise plus de 470 élèves, de la Maternelle au Baccalauréat. Il fait partie du réseau mondial de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), qui regroupe près de 543 établissements dans 138 pays et compte 375.000 élèves à travers le monde.

Le service sera effectué indifféremment en Primaire, Collège ou Lycée.
Au-delà de la mission d'enseignement, ce service inclut :
• Le suivi pédagogique et éducatif des élèves en équipe.
• La communication régulière avec les parents d'élèves
• La participation à la mise en œuvre du projet d'établissement.
• La participation aux différentes réunions pédagogiques
• La participation à la mission de diffusion de la langue et de la culture française.
• Le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers

Profil recherché :

- Diplômes universitaires en Langue anglaise : Master ou supérieur
- Solides connaissances en littérature anglophone.
- Niveau de français B2 minimum

L'enseignement dispensé dans l'établissement est conforme aux programmes en vigueur de l'éducation nationale française.
Voir les programmes :
https://eduscol.education.fr/document/621/download
https://eduscol.education.fr/1726/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-gt

Eléments ou parcours professionnels qui seront valorisés dans le dossier de candidature :
• Une expérience d'enseignement dans un établissement du système éducatif français.
• Une expérience attestée dans un contexte plurilingue ou à l'étranger
• Bonne maîtrise des outils informatiques.

Qualités requises :
Professionnel(le) reconnu(e), ouvert(e) aux cultures du monde, le (la) candidat(e) devra faire preuve d'une grande adaptabilité et être prêt(e) à travailler dans un environnement multiculturel exigeant. Il (elle) devra avoir des qualités relationnelles affirmées et être à même de conduire des projets pédagogiques innovants.

L'agent sera employé par l'Association parentale gestionnaire et rémunéré sur la base des grilles indiciaires propres à l'établissement en fonction des qualifications et expériences professionnelles.